

DÉCRET

modifiant les articles 1^{er}, 4, 5 et 8 du décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux

Le Parlement wallon
a adopté
et Nous, Gouvernement wallon,
sanctionnons ce qui suit :

Article 1^{er}

Dans l'intitulé du décret du 1^{er} octobre 2020 organisant jusqu'au 31 mars 2021 la tenue des réunions des organes communaux et provinciaux, les mots « jusqu'au 31 mars 2021 » sont remplacés par le mot « temporairement ».

Art. 2

Dans l'article 1^{er} du même décret, les mots « 31 mars 2021 » sont chaque fois remplacés par les mots « 30 septembre 2021 ».

Art. 3

Dans l'article 4 du même décret, les mots « 31 mars 2021 » sont remplacés par les mots « 30 septembre 2021 ».

Art. 4

Dans l'article 5 du même décret, les mots « 31 mars 2021 » sont chaque fois remplacés par les mots « 30 septembre 2021 ».

Art. 5

Dans l'article 8 du même décret, les mots « 31 mars 2021 » sont remplacés par les mots « 30 septembre 2021 ».

Art. 6

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} avril 2021.

ADOPTÉ PAR
LE PARLEMENT WALLON

Namur, le

Le Président,

Le Greffier,

Promulguons le présent décret, ordonnons qu'il soit publié au *Moniteur belge*.

Donné à

Le Ministre-Président
du Gouvernement wallon,

ELIO DI RUPO

Le Ministre du Budget et des Finances,
des Aéroports et des Infrastructures sportives,

JEAN-LUC CRUCKE

Le Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur,
de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique,
de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture,
de l'IFAPME et des Centres de compétences,

WILLY BORSUS

Le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux
et de la Ville,

CHRISTOPHE COLLIGNON

Le Ministre du Climat, de l'Énergie
et de la Mobilité,

PHILIPPE HENRY

La Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique,
de la Simplification administrative, en charge des
allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine
et de la Sécurité routière,

VALÉRIE DE BUE

La Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la
Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances
et des Droits des femmes,

CHRISTIE MORREALE

La Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,

CÉLINE TELLIER